

# TEMPS PARTIEL CONTRACTUEL/ TEMPS PARTIEL REEL : LE FACTEUR MULTI-EMPLOI

*Le recours fréquent au temps partiel par les entreprises de la propreté ne peut être compris sans aborder la question des salariés cumulant plusieurs emplois.*

*S'appuyant essentiellement sur les données DADS de l'INSEE, cette note thématique expose les chiffres clefs sur le temps de travail, l'organisation du travail et le phénomène multi-employeurs, pour montrer que le temps partiel réel des travailleurs de la propreté est bien moins important qu'une lecture superficielle des données contractuelles pourrait le laisser penser.*

## I. LES DONNÉES CLEFS DU SECTEUR

## II. LE PHENOMENE MULTI-EMPLOYEUR

## III. LE TEMPS PARTIEL : UNE REALITE EN TROMPE-L'OEIL

## IV. DES HORAIRES REGULIERS ET SPECIFIQUES

## ANNEXE : LES FEMMES ET LE TEMPS PARTIEL

# I. RAPPEL DES DONNÉES CLEFS DU SECTEUR

## LES GRANDS REPERES DU SECTEUR

(pour plus de détails, se référer au document « [les chiffres clés éd. 2013](#) »)

- Environ 12 000 entreprises ont au moins un salarié, sur près de 30.000 au total (source : INSEE DADS)
- Environ 470 000 emplois salariés dans le secteur (contrats de travail, source: ACOSS), auxquels s'ajoutent les chefs d'entreprises sans salariés ou non salariés eux-mêmes (plus de 20.000).
- Près de 400 000 personnes sont salariées dans les entreprises de propreté (dans l'une ou plusieurs d'entre elles, source : INSEE DADS)
- Près de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires total (source : INSEE SUSE ESANE)
- 1/3 des emplois du secteur sont en Ile-de-France (source : ACOSS)
- 90% de postes sont occupés par des agents de services (source : Enquête de Branche)
- 60% de postes sont occupés par des personnes sans diplôme de formation initiale (source : INSEE Enquête emploi)
- 67% de postes sont occupés par des femmes (source : INSEE DADS)
- 9,4 % des postes sont occupés par des jeunes de moins de 26 ans, et 13,5 % par des salariés âgés de 55 ans et plus (source : INSEE DADS)
- 30% des postes sont occupés par des salariés de nationalité étrangère (source : Enquête de Branche)

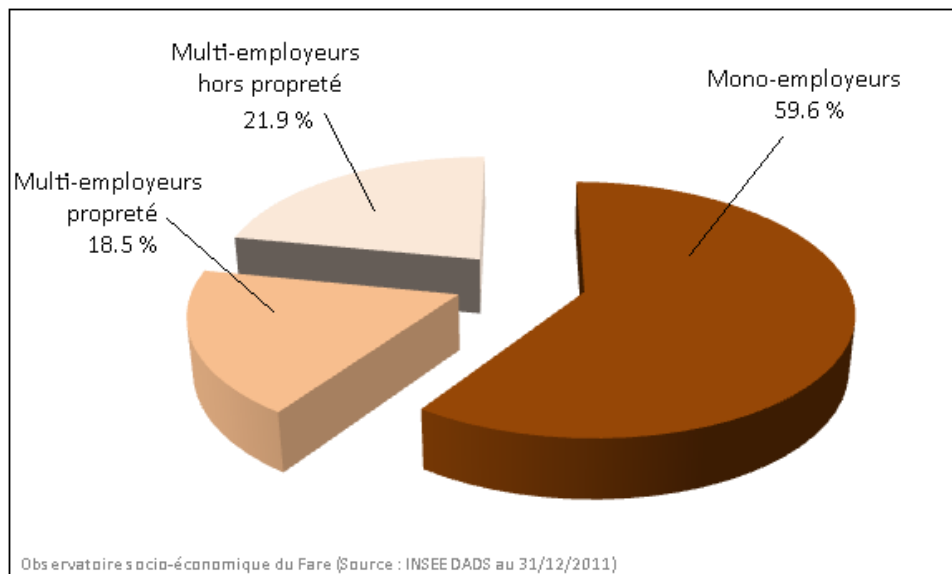
## II. LE PHENOMENE MULTI-EMPLOYEURS

### LE MULTI-EMPLOI : UN PHÉNOMÈNE MAJEUR DANS LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ

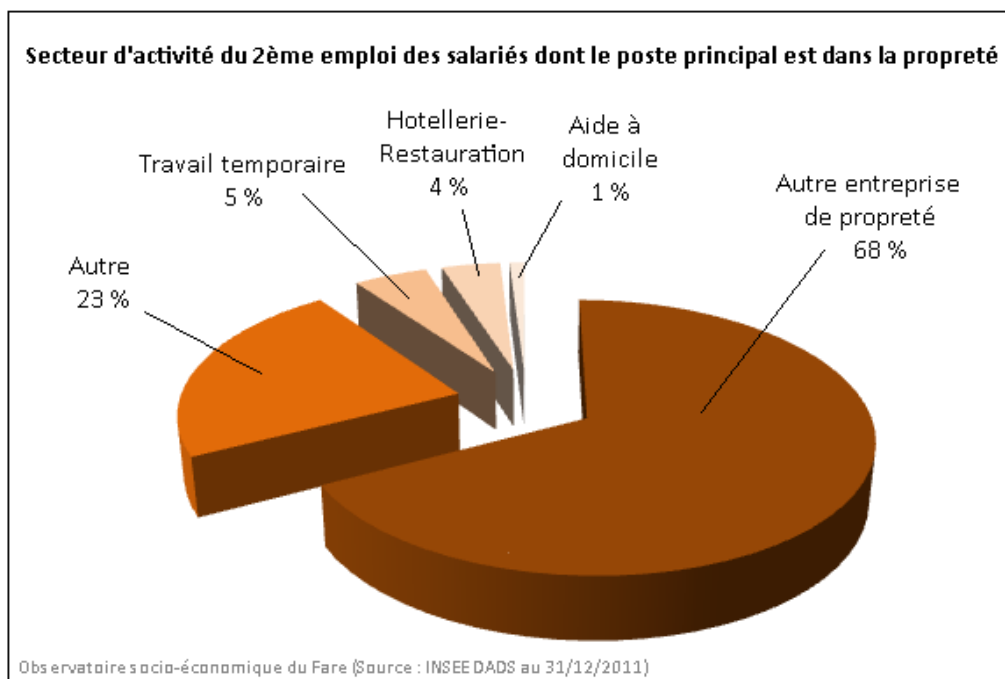
- **Une entreprise de propreté emploie en moyenne 54% de salariés multi-employeurs** (c'est-à-dire : 54 % des postes sont occupés par des personnes ayant un autre employeur, que celui-ci soit ou non dans le secteur de la propreté).
- **39,4 % de l'ensemble des salariés ayant un emploi dans une entreprise de propreté ont plusieurs employeurs**, que leur(s) autre(s) emploi(s) soi(en)t dans le secteur même ou en dehors.

Ce différentiel entre les deux chiffres s'explique par le fait que l'on compte dans le second cas les *personnes physiques*, et non l'ensemble des postes, dont certains sont occupés parfois par la même personne (le nombre de postes occupés par des multi-employeurs est forcément plus important que le nombre de salariés multi-employeurs).

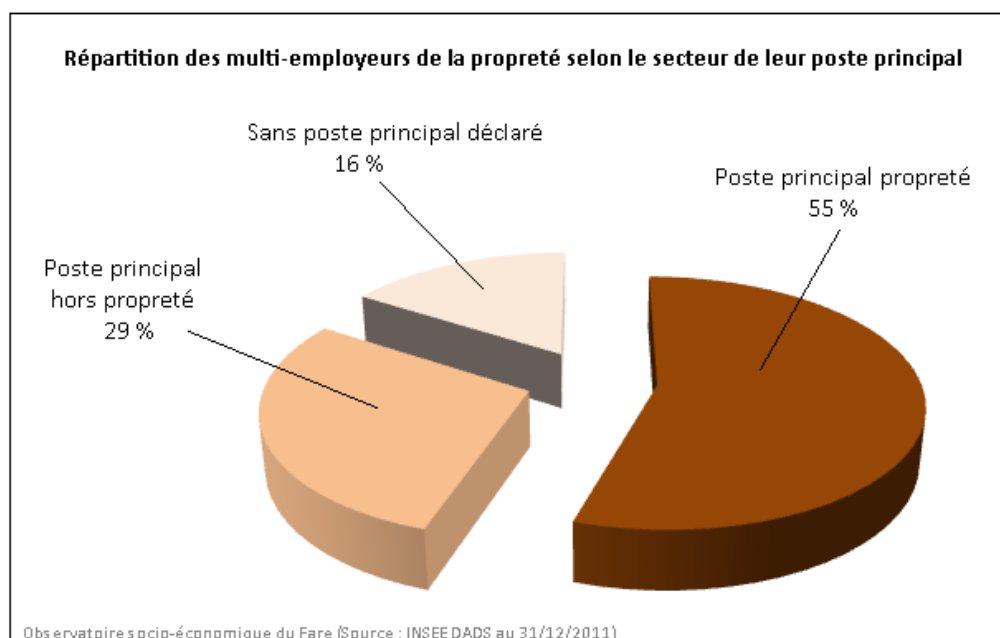
Proportion de mono-employeurs, de multi-employeurs à l'intérieur du secteur et de multi-employeurs hors secteur parmi les salariés ayant au moins un emploi dans le secteur de la propreté



- Pour les salariés multi-employeurs dont le poste principal est dans la propreté<sup>1</sup>, la seconde activité est le plus souvent au sein même de la Branche, en raison notamment de l'Article 7.



- Mais près de la moitié des salariés multi-employeurs n'ont pas leur poste principal dans le secteur de la Propreté



<sup>1</sup> Poste principal : poste dans le cadre duquel le salarié réalise le plus d'heures ou tire le plus grand revenu.

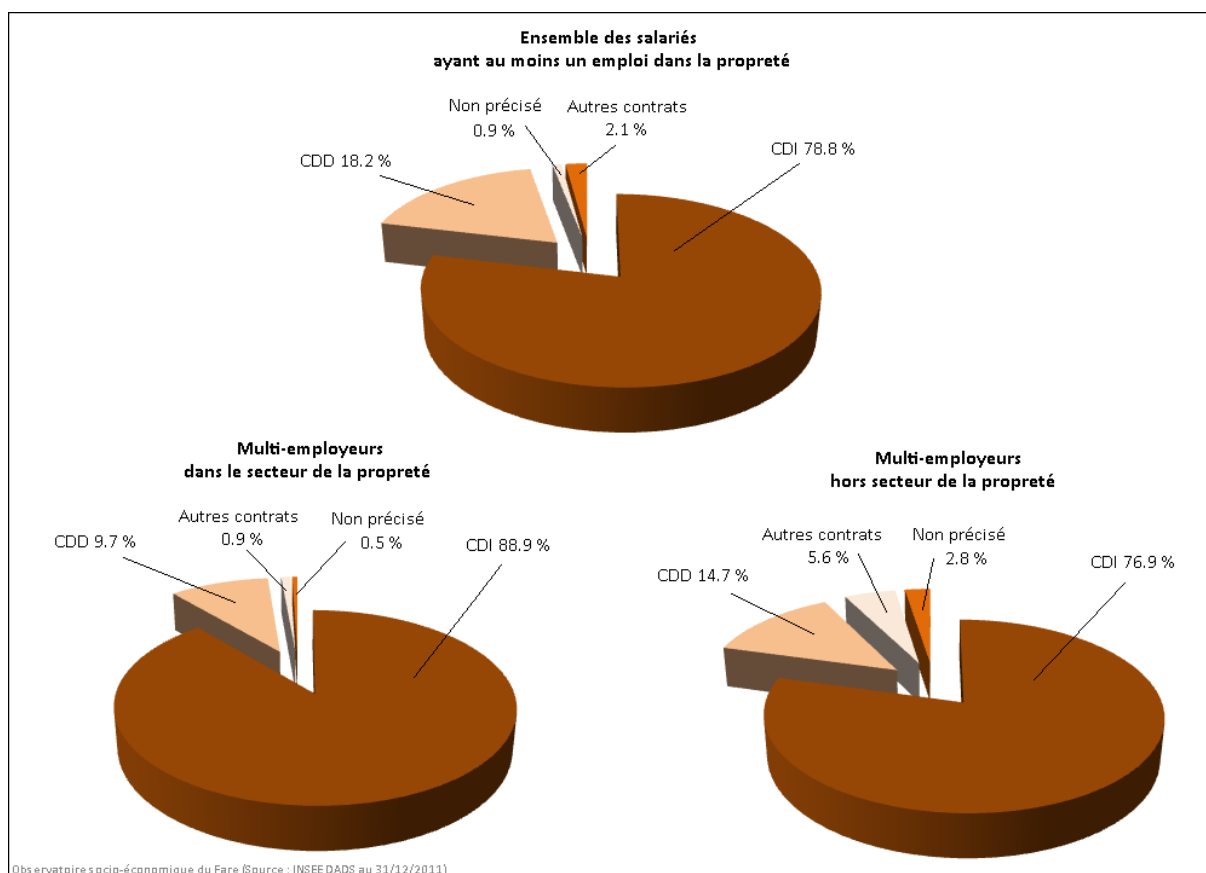
Le poste principal de ces salariés peut correspondre à une activité de nettoyage ou de services associés, mais qui est exercée dans un cadre internalisé (et donc pas dans une entreprise de propreté). Pour les salariés de la propreté dont l'activité principale n'est pas dans le secteur, l'activité secondaire exercée dans une entreprise de propreté est une activité d'appoint, de complément.

## LA GRANDE MAJORITÉ DES TRAVAILLEURS DE LA PROPRETÉ SONT EN CDI

➤ **78,8% des salariés de la Branche ont un contrat en CDI.**

88,9 % des salariés multi-employeurs dans la propreté (plusieurs emplois dans des entreprises de propreté) ont au moins un CDI, contre 76,9 % seulement pour les salariés multi-employeurs en dehors du secteur : cela montre, à niveau de qualification égal (puisque'il s'agit des mêmes personnes), une plus grande fréquence des CDI dans les entreprises de propreté que dans les autres où ces salariés travaillent. Cela témoigne de la vocation d'insertion du secteur de la propreté.

Proportion de CDI et de CDD parmi l'ensemble des salariés ayant au moins un emploi dans la propreté et parmi les multi-employeurs.



## II. LE TEMPS PARTIEL : UNE REALITE EN TROMPE L'OEIL

### LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EST UNE CARACTERISTIQUE DU SECTEUR DE LA PROPRETÉ

Outre le rôle d'activité d'appoint pour les travailleurs dont le poste principal n'est pas dans le secteur de la propreté, l'importance du temps partiel a plusieurs autres explications :

- **Une réponse à des impératifs organisationnels et non managériaux** : les donneurs d'ordres exigent souvent que la prestation soit réalisée en dehors de la présence des salariés.
- **Une conséquence mécanique de l'« Article 7 »** qui, en permettant au salarié de rester sur le chantier lors d'un changement de prestataire, le transfère vers un nouvel employeur et morcelle le temps de travail effectué pour chaque employeur (sans modifier celui du salarié).
- **L'exécution de marchés, sur des petits sites**, nécessitant des prestations de faibles heures.

### LES 3/4 DES CONTRATS SIGNÉS SONT À TEMPS PARTIEL, MAIS LES DEUX TIERS DES SALARIES DE LA PROPRETÉ ONT UN TEMPS DE TRAVAIL SUPERIEUR À UN MI-TEMPS

| Nombre d'heures hebdo. du contrat | Part |
|-----------------------------------|------|
| Moins de 17,5 heures              | 45%  |
| De 17,5 h à moins de 35 h         | 30%  |
| 35 heures et plus                 | 25%  |

Source : Enquête annuelle de Branche (exercice 2012)

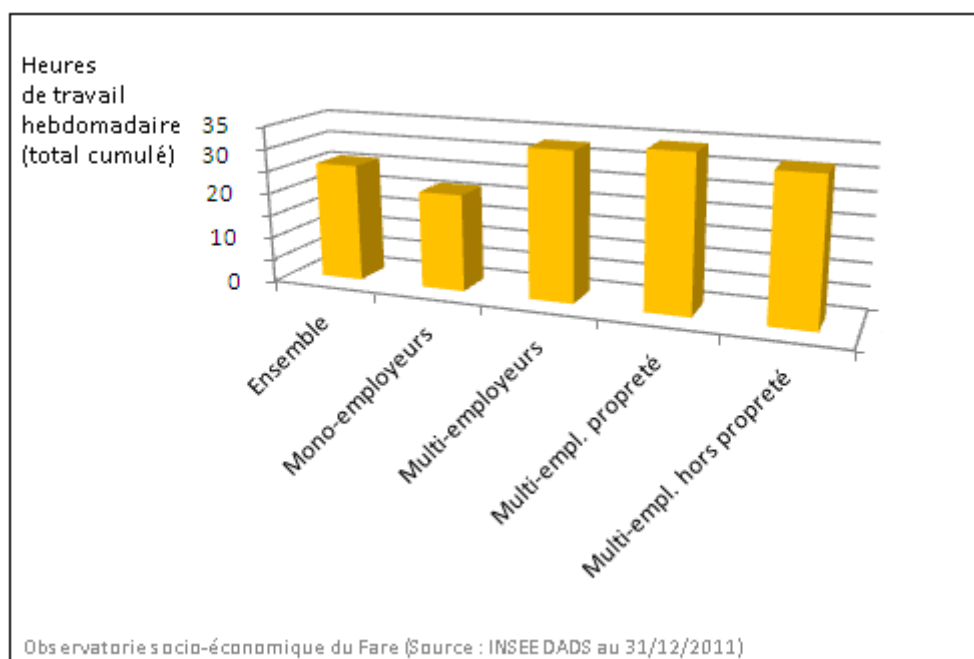
Une lecture rapide du tableau ci-dessus pourrait induire en erreur, car il s'agit de chiffres recensant les postes, et non les personnes. Les salariés multi-employeurs cumulent les contrats et augmentent ainsi significativement leur temps de travail.

**En fait, près des deux tiers des salariés ont un temps hebdomadaire moyen total cumulé de travail supérieur à un mi-temps, et pour plus du tiers il est même supérieur à un plein temps.**

| Temps de travail total cumulé hebdo. des salariés | Part   |
|---|--------|
| Moins de 17,5 heures                              | 35,2 % |
| De 17,5 h à 35 h                                  | 30,0%  |
| Plus de 35 heures                                 | 34,8 % |

Source : INSEE DADS au 31/12/2011

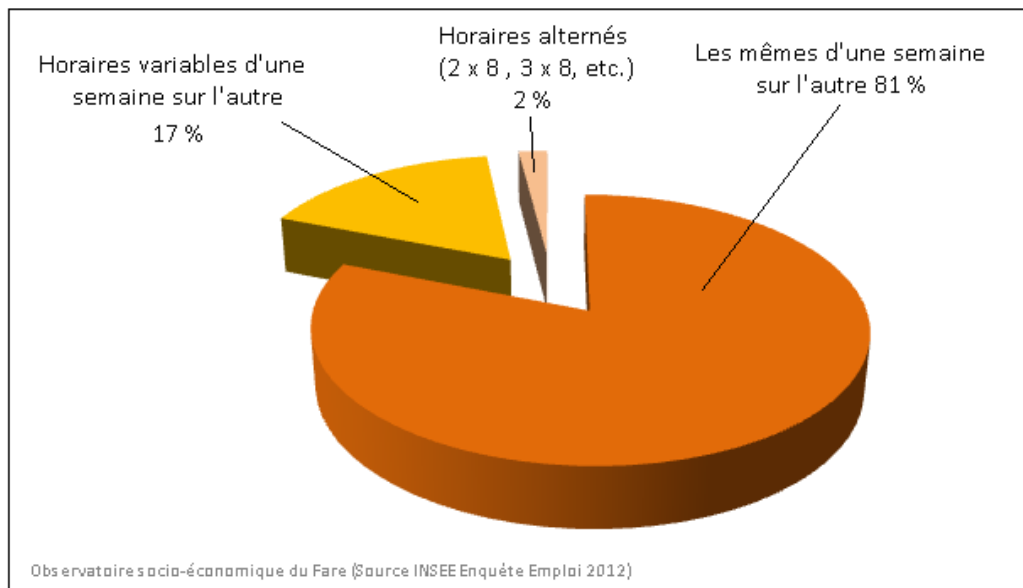
La différence entre les deux tableaux s'explique par le fait que **les salariés multi-employeurs ont une durée de travail moyenne hebdomadaire cumulée élevée, très proche de 35h dans le cas des multi-employeurs du secteur de la propreté.**



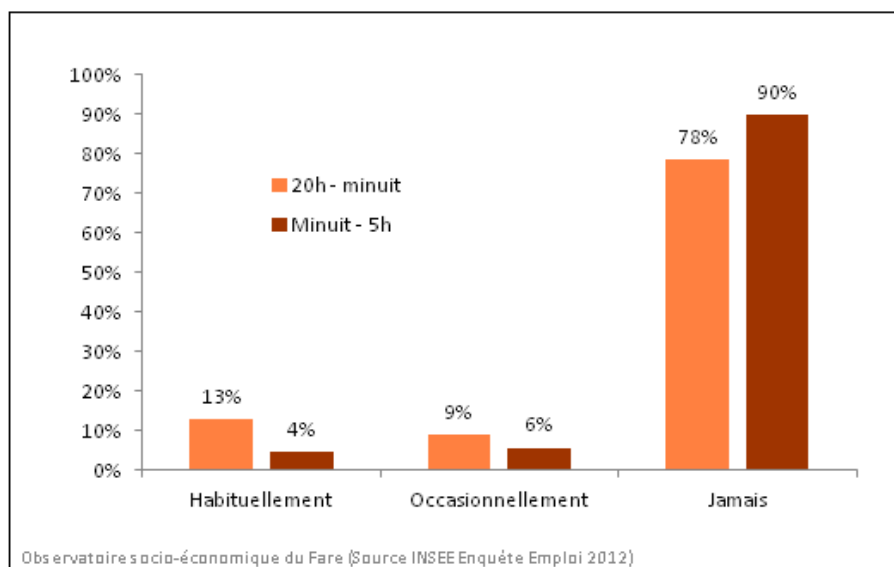
## IV. DES HORAIRES REGULIERS ET SPECIFIQUES

### UNE ORGANISATION DU TRAVAIL SPÉCIFIQUE DANS LE SECTEUR

- Plus de 80% des salariés ont des horaires réguliers, en raison du caractère récurrent et permanent de l'activité



- Le « travail de nuit » reste faible



\* A noter que le travail de nuit se situe entre 21h et 6h (ou dans la tranche horaire définie par un accord collectif applicable à l'entreprise), mais l'enquête INSEE ne renseigne que sur la tranche 20h-5h.



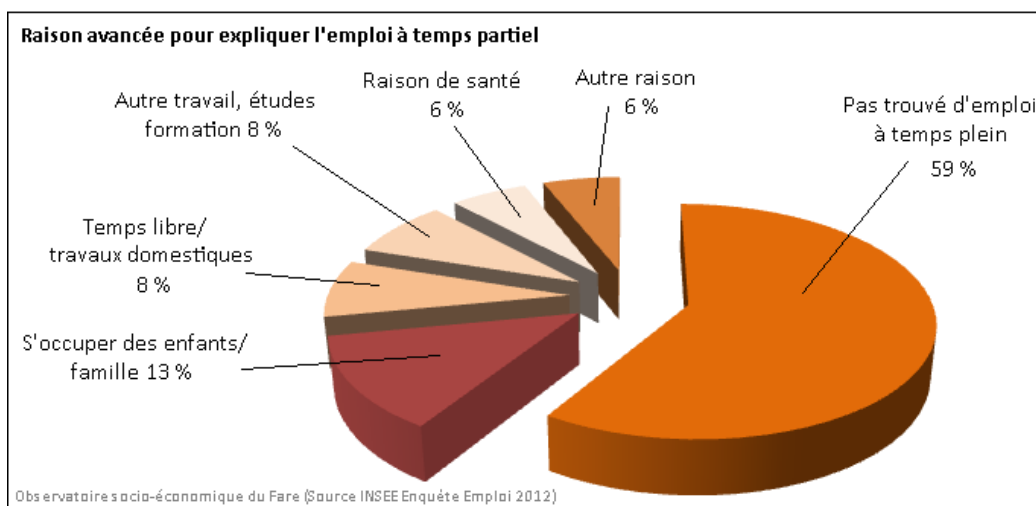
➤ **Mais le travail en horaires décalés reste une réalité dans la Branche**

Les horaires de travail dépendent en grande partie des contraintes et exigences des clients sur chaque type de site. On estime à environ un quart la part de l'activité réalisée sur des sites qui correspondent en général à des interventions en journée, et à 43 % celle des sites nécessitant habituellement des prestations en horaires décalés (tôt le matin ou en fin de journée).

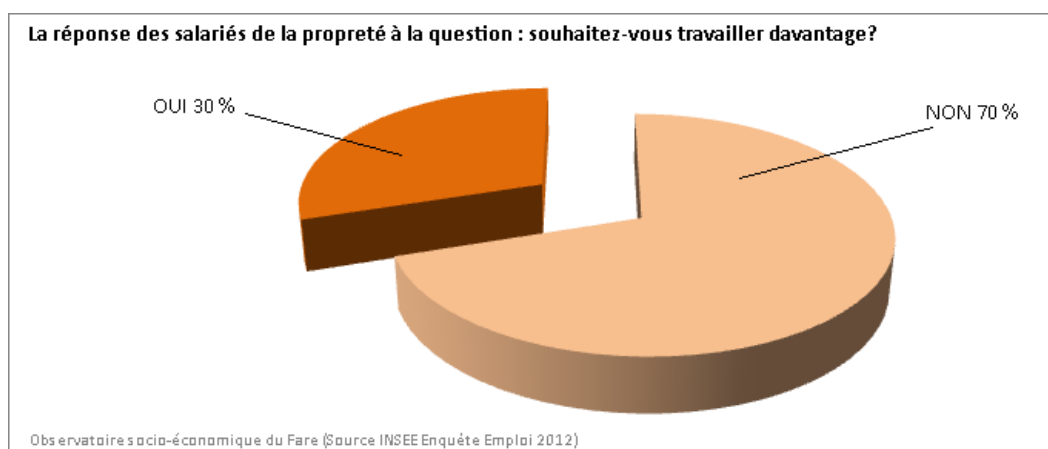
| Type de site | Part de l'activité | Horaires habituels d'intervention |
|--------------|--------------------|-----------------------------------|
| Bureaux      | 40%                | Décalés                           |
| Immeubles    | 19%                | En journée                        |
| Industrie    | 12%                | Variable selon process            |
| Santé        | 7%                 | En journée                        |
| Scolaire     | 3%                 | Décalés                           |

**2/3 DES SALARIÉS EN POSTE DÉCLARENT NE PAS SOUHAITER TRAVAILLER PLUS**

➤ **À l'embauche, le temps partiel est majoritairement (59%) un choix par défaut**



➤ **Mais moins du tiers de l'ensemble des salariés en poste déclarent souhaiter travailler plus**

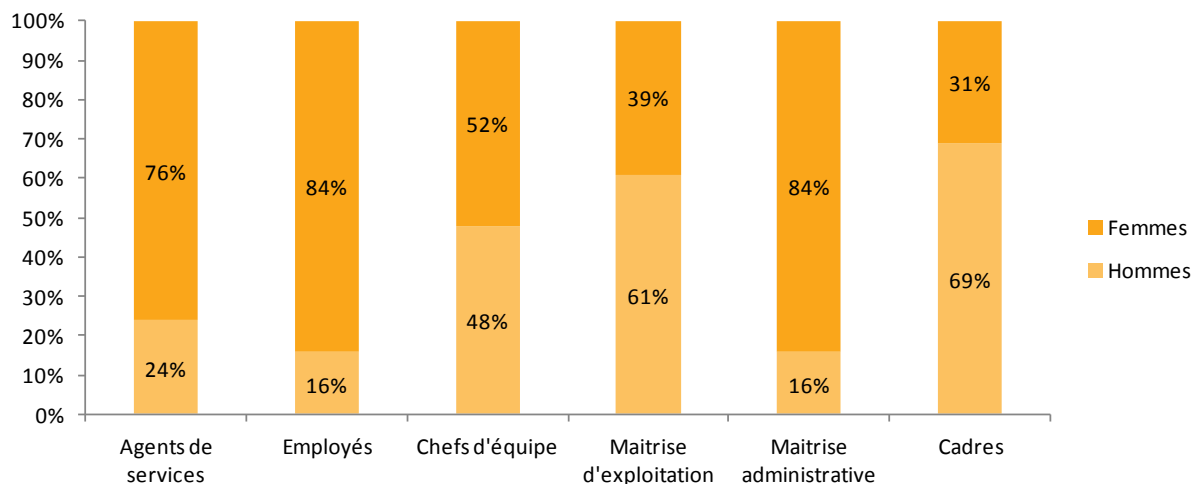


Les temps complets, les contraintes familiales et le phénomène multi-employeur chez les salariés à temps partiel peuvent expliquer ce positionnement.

# ANNEXE

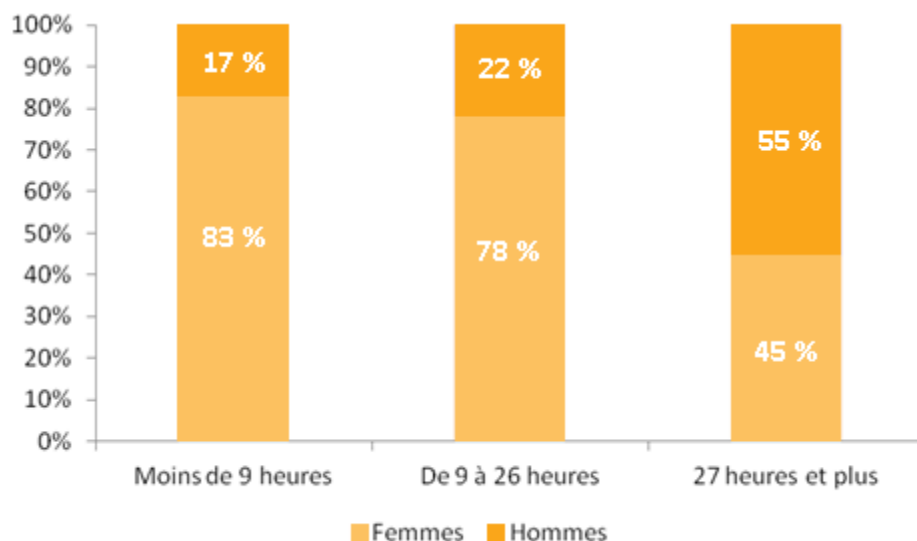
## LES FEMMES ET LE TEMPS PARTIEL

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses parmi les agents de services, qui représentent 90 % des emplois de la Branche et qui ont un plus fort taux de temps partiel.



Source : Enquête annuelle de Branche (exercice 2012)

Les postes à temps partiels sont donc mécaniquement davantage occupés par des femmes.



Attention : il s'agit du temps de chaque contrat

Source : Insee DADS 2011 sur les personnes ayant au moins un CDI dans la Propreté